

Commission Nationale Humanisme Jeunesse et Francophonie

39ème CONCOURS D'ELOQUENCE 2026 - 2027

Jean Bézu

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 – Préambule

Depuis 1988, les clubs LIONS de France organisent chaque année un concours d'éloquence. Ce concours est ouvert à tous les jeunes des districts du multi districts 103 DM France de niveau 2°, 1ère, Terminale, bac +1 ou équivalent, âgés de moins de 21 ans au jour de la finale nationale, le **vendredi 4 juin 2027**, lors de la Convention Nationale de LYON.

Les clubs LIONS de France permettent de promouvoir ce concours auprès des Établissements scolaires ainsi que des formations de l'enseignement supérieur (niveau Bac+1). Ils offrent ainsi aux lycéens et étudiants, désireux de discourir, l'opportunité de mettre en pratique l'exercice de la parole, de la diction. Ces jeunes se révèlent, exprimant, devant un auditoire, leur potentiel d'expression orale, et leurs capacités à développer leur argumentation sur un sujet donné. Parrainer les candidats en lien avec leurs enseignants, telle est l'idée originale de notre concours.

La Commission nationale suggère aux clubs d'avoir un référent concours au sein de chaque club. Celui-ci sera l'interlocuteur privilégié avec les établissements scolaires et avec le/la Déléguée de District à la Commission Nationale et le/la chargé(e) de mission.

Article 2 – Conditions de participation

Chaque district doit promouvoir le concours auprès des établissements scolaires, par l'intermédiaire de ses clubs, en relation avec le/la Délégué de la Commission Humanisme, Jeunesse et Francophonie, Tout candidat devra être parrainé par un LIONS club.

Les candidats auront à prononcer, en public, un discours de 8 à 10 minutes sur le thème suivant, retenu pour le concours 2027 :

« La jeunesse est le sourire de l'avenir devant un inconnu qui est lui-même »

VICTOR HUGO (1802-1885)

Article 3 – Organisation et calendrier

SECTION 1 : Généralités

Ce concours se déroule en trois phases :

- **1ère phase (facultative)**: Présélection des candidats au niveau des clubs, des zones, des régions.

Elle est organisée par les clubs, les zones ou les régions, en relation avec le/la Délégué(e) de la Commission Humanisme, Jeunesse et Francophonie et le/la chargé de mission

- **2ème phase (obligatoire)** : Sélection du candidat de district à la finale nationale

Elle est co/organisée par le/la Délégué(e) à la Commission Nationale Humanisme, Jeunesse et Francophonie et la ou le chargé(e) de mission (s'il y en a un) quant au lieu et

aux choix des membres du jury. Chaque District, doit se conformer aux règles définies dans le présent règlement.

Les résultats seront commentés par le Président du jury.

- **3ème phase (obligatoire)** : Sélection du Lauréat national du Concours d'Eloquence. Elle est organisée à l'occasion de la Convention Nationale du District Multiple.

Les résultats seront commentés par un membre du jury.

SECTION 2 : 1ère Phase – Clubs – Zones – Régions (éventuellement)

A – Chronologie

Les clubs fourniront à leur Délégué du district à la Commission Nationale Humanisme, Jeunesse et Francophonie et au président de zone (s'il existe), **deux mois avant le congrès de Printemps dernier délai**, les coordonnées de leur unique candidat de club sélectionné.

Les présidents de zone adresseront à leur Délégué Commission Humanisme, Jeunesse et Francophonie et au président de Région (s'il existe), ou, **six semaines avant le congrès de Printemps dernier délai**, les coordonnées de leur **unique** candidat de zone sélectionné.

Les présidents de région adresseront les coordonnées du candidat de Région sélectionné au Délégué Commission Humanisme, Jeunesse et Francophonie, de leur District, **un mois avant le congrès de Printemps dernier délai**. La possibilité est donnée au Délégué du district d'accepter 1 à 3 candidats par région.

Chaque District **reste autonome** dans la gestion clubs-zones-régions.

B- Composition du jury (5 membres)

- ✓ Règles générales relatives au jury

Les décisions du Jury de District et du Jury de la Finale Nationale seront sans appel, le Jury reste souverain.

Aucun des membres de jury, ne doit appartenir à un Lions Club présentant un candidat. Tout jury sera présidé par un Lions.

Un président d'honneur, reconnu dans sa profession, pourra être nommé, parmi les membres du jury, par le président de jury et après avis du président de la commission pour le jury de la phase finale.

- ✓ Présélection au niveau du Club :

- Un avocat
- Un journaliste
- Un enseignant de lettres, de philosophie ou professeur documentaliste
- Deux membres du club n'exerçant pas les professions ci-dessus.

- ✓ Présélection au niveau de la Zone :

- Un avocat
- Un journaliste
- Un enseignant de lettres, de philosophie ou professeur documentaliste
- Le président de zone
- Le Délégué de District à la Commission Humanisme, Jeunesse et Francophonie, ou à défaut son chargé de mission.

- ✓ Présélection au niveau de la Région :

- Un avocat
- Un journaliste
- Un enseignant de lettres, de philosophie ou professeur documentaliste
- Le président de Région
- Le Délégué de District à la Commission Humanisme, Jeunesse et Francophonie, ou à défaut

son chargé de mission.

C – Notations :

Tous les membres du Jury doivent avoir reçu l'imprimé "Cotation du Concours d'Eloquence" (½ point autorisé).

L'usage d'outils d'intelligence artificielle est strictement limité aux recherches documentaires, la rédaction et l'interprétation du discours devant rester entièrement personnelles et originales. Le jury se réserve par ailleurs le droit d'effectuer des recherches et vérifications préalables afin de s'assurer du respect de cette règle.

Un rappel sera fait par le président à tous les membres du jury qu'ils ne doivent pas noter une épreuve orale de philosophie ni une épreuve de théâtre mais qu'ils sélectionnent un lauréat d'un Concours d'Eloquence.

SECTION 3 : 2^{ème} Phase – La Finale du District

La finale du district aura lieu **avant le 15 mai 2027, sauf cas exceptionnel**. Les candidats prononcent oralement leurs discours, d'une durée de 8 à 10 minutes maximum, sur le thème défini à l'Article 1 du présent règlement devant un jury composé :

- d'un avocat,
- d'un journaliste,
- d'un enseignant de lettres, de philosophie ou professeur documentaliste
- d'un délégué de district LEO
- du Délégué de District à la Commission Humanisme, Jeunesse et Francophonie (sauf si son club propose un candidat),
- du Gouverneur du District ou son représentant (sauf si son club propose un candidat)

Une grille de notation, servira de base d'évaluation au jury, avec la répartition suivante de points (½ point autorisé) :

- l'éloquence sur 11 points
- le fond sur 7 points
- la présentation du candidat sur 2 points

Après avoir entendu chacun des concurrents, le jury désignera le gagnant qui deviendra le "Lauréat du district". Il ne pourra pas y avoir de candidat « ex-æquo ». **Le Jury reste souverain.**

A l'issue des délibérations, un procès-verbal pourra être établi (modèle en pièce annexée).

Il se présentera alors devant les congressistes de chaque district lors de leur Congrès de Printemps et prononcera à nouveau son discours dans les mêmes conditions. Les frais du lauréat seront supportés le cas échéant par le club. La restauration seule sera assurée par le district.

Le/la Délégué(e) du district à la Commission Nationale adressera au Président de la Commission Humanisme, Jeunesse et Francophonie, au plus tard **le 17 mai 2027**, sauf cas exceptionnel le dossier complet du lauréat de son district (fiche d'inscription, engagement, et autorisation parentale) avec une photo d'identité numérisée.

Chaque district récompensera à sa charge ses meilleurs candidats et les lauréats bénéficieront d'une récompense d'une valeur de :

- 1er 400 €
- 2ème 300 €
- 3ème 200 €

Un prix spécial du jury peut – être accessoirement mis en place au niveau du district à discrétion du DDCN (Délégué de District à la Commission Nationale) et du Gouverneur.

SECTION 4 : 3ème Phase – Convention Nationale

La troisième phase se déroulera lors de la Convention Nationale des LIONS Clubs de France, qui aura lieu à **LYON les 4 et 5 juin 2027** entre tous les lauréats de district.

En cas de défaillance du candidat lauréat, le district désignera le candidat classé second, afin que chaque District soit représenté à la finale.

Si le Gouverneur le décide et seulement le Gouverneur, le candidat lauréat du district perdra ses droits au Prix du District qui pourra alors être attribué à un autre candidat.

Les frais de déplacement des lauréats seront pris en charge par le District qu'il représente (sur la base d'un billet de train en seconde classe et si possible tarif carte jeune).

Le candidat (ou la candidate) pourra être accompagné(e) d'un membre de sa famille. Les frais, transport, hébergement de l'accompagnant seront à la charge de ce dernier, il ne pourra prétendre à aucun défraiement. Pour les candidats mineurs non accompagnés, les parents ou la personne exerçant l'autorité parentale feront leur affaire du trajet entre leur domicile et le lieu de la Convention. Le Lions International DM103 France déclinant ainsi toute responsabilité concernant le transport et l'encadrement du candidat durant toute la période du concours.

Pour pouvoir assister au concours, les accompagnants devront en faire la demande auprès des organisateurs afin qu'un badge nominatif puisse leur être attribué gratuitement. Il ne sera pas attribué de façon systématique une chambre twin aux candidats, nous nous efforcerons de donner une telle chambre aux candidats mineurs en fonction de la jauge hôtelière.

Les frais de déplacement des membres du jury, extérieurs au LIONS International, sont pris en charge par le DM 103 sur présentation de justificatifs ainsi que le déjeuner du **vendredi 4 juin 2027**.

Le District Multiple 103 France prendra en charge les frais d'hébergement et de repas pour les lauréats participant à la finale nationale du jeudi 3 juin 2027 au soir (dîner inclus) au vendredi 4 juin 2027 à midi (déjeuner inclus).

Pour les 5 finalistes, la prise en charge est assurée jusqu'au samedi matin (dîner et hébergement).

Seul le gagnant est pris en charge jusqu'au samedi 5 juin 2027 midi, déjeuner compris.

Article 4 – Déroulement de la finale

SECTION 1 : Déroulement du concours

La finale du Concours d'Eloquence 2026-2027 se déroulera le :

Vendredi 4 juin 2027, à la Convention Nationale de LYON de la façon suivante :

- Les candidats sont attendus à **LYON**, le jeudi 3 juin dans l'après-midi.
- **Le vendredi matin**, après tirage au sort de l'ordre des candidats le jeudi soir, chacun d'entre eux effectuera la même prestation que celle effectuée au niveau de son district dans une salle ouverte au public et devant un jury composé de :

- Un avocat
- Un journaliste
- Un enseignant de lettres, de philosophie ou professeur documentaliste
- Du président national des LEO
- Du Gouverneur de liaison en responsabilité de la Commission Humanisme, Jeunesse et

Francophonie ou de son représentant (Président du jury)

Un membre de la Commission nationale Humanisme, Jeunesse et Francophonie chronométrera les lauréats (il n'est pas membre du jury).

A l'appui de la grille de notation et après délibérations, le jury désignera une sélection des **5 meilleurs finalistes**. Il ne pourra pas y avoir de candidat « ex-æquo ». ».

Le vendredi après-midi, un nouveau thème élaboré dans la mouvance du thème initial sera proposé aux 5 finalistes qui disposeront alors de deux heures pour préparer leur développement et le texte de leur intervention, sans aucune aide extérieure : notes, livres, smartphones, montres connectées ou supports informatiques étant prohibés.

Les finalistes se présenteront de nouveau devant le public et tiendront leur discours, d'une durée de quatre à six minutes, devant le même jury qui, après délibérations, désignera le lauréat national du Concours 2026/2027. Celui-ci aura l'obligation d'une nouvelle prestation **(texte de la prestation du vendredi matin)** devant l'ensemble des membres présents à la Convention Nationale, **le samedi 5 juin 2027**.

SECTION 2 : Prix – Récompenses

Les prix seront :

- pour le lauréat de 1.000 €
- pour le deuxième 500 €
- pour le troisième 300 €

Un diplôme de finaliste sera donné aux 5 premiers. Un diplôme de participation sera donné aux 15 candidats.

Article 5 – Participation

Le gagnant de ce Concours National d'Éloquence ne pourra plus se représenter.

Article 6 – Engagement

Le fait de participer au présent concours implique pour les participants l'acceptation du présent règlement et des décisions des jurys du LIONS International.

Article 7 – Droit d'auteur et droit d'image – Engagement

Chacun des candidats participant au concours accepte par avance que le texte de son discours, son enregistrement sonore ou vidéo soit éventuellement publié et utilisé gracieusement par le LIONS International pour la promotion de ses actions.

Il déclare sur l'honneur que son droit d'auteur n'a fait à ce jour l'objet d'aucune autre convention et qu'il demeure libre d'en disposer.

Le candidat (ou son représentant pour les mineurs) autorise pendant toutes les phases du concours la prise de photos et de vidéo et la publication sans contrepartie financière des images sur lesquelles il apparaît ; ceci, sur tous supports (presse-écrite, audiovisuel, informatique, réseaux sociaux ...) et sans limitation de durée, dans le cadre de la promotion du concours d'éloquence et des actions organisées par le LIONS International.

Article 8 – Enregistrement en vidéo suivant situation sanitaire

En cas de crise sanitaire et de nouveaux risques de confinements, il paraît indispensable d'enregistrer par vidéo la prestation du lauréat de chaque zone, voire même de chaque niveau de sélection.

Il est nécessaire de rappeler quelques règles simples, afin de garantir la qualité des enregistrements et de veiller au traitement de l'égalité des candidats.

- Tous les établissements scolaires disposent d'un lieu (amphithéâtre, salle de réception, de réunion...) pour organiser la sélection intra-muros dans le respect des gestes barrières.
- En revanche nous demandons la présence de 2 membres du club Lions organisateur, afin de s'assurer du bon déroulement du concours au niveau de la prise de vue (prise en 1 fois)
- Protocole de prise de vue : caméra, appareil photo, smartphone à une distance de 5 à 6 m, mais avec un cadrage serré sur l'orateur pour qu'on puisse le voir en entier, avec 2 m de chaque côté afin qu'il ne sorte pas du champ en cas de déplacement. Veiller aux bonnes conditions d'éclairage et à l'élimination des bruits parasites.
- Veiller à ce que, pour une sélection au même niveau, les enregistrements se fassent dans les mêmes conditions : même type d'appareil (caméra, appareil photo ou smartphone), mêmes angles de prises de vue, même éclairage...etc.
- Fournir l'enregistrement sur une clef USB à la fin de la prise de vue.
- Pour les lycées proposant un nombre important de candidats, réserver l'enregistrement vidéo à la sélection finale
- Nécessité d'enregistrer en vidéo les prestations des candidats pour les sélections de région et de district, ces dernières étant indispensables pour la sélection nationale, si cette dernière ne peut pas se faire en présentiel.
- Certains districts peuvent choisir d'enregistrer en vidéo (en recours éventuel) les sélections de zone. Il conviendra cependant de préciser des règles s'appliquant à toutes les zones concernées.

Article 9 – Annulation

Le District Multiple 103 France ne pourra être tenu pour responsable si, pour quelque raison que ce soit, ce concours devait être annulé.

Ce concours nous donne l'opportunité d'être un lieu d'interactions culturelles avec les diverses institutions de nos villes et de nos territoires. Ayons la volonté farouche de construire avec la jeunesse et de la faire participer afin de promouvoir le Lionisme. Nos concours sont destinés à faire progresser, à valoriser un maximum de jeunes.

Paris, le 1^{er} juillet 2026

GOUVERNEUR DE LIAISON
EN CHARGE DES CONCOURS

Commission Nationale
Humanisme Jeunesse et
Francophonie 2026/2027

Elizabeth CROIN
District IDF Ouest

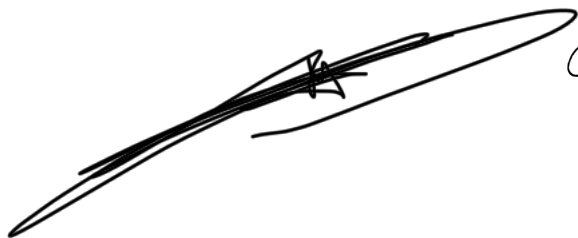
PRESIDENT

Commission Nationale Humanisme,
Jeunesse et Francophonie 2026/2027

Christophe COMBO
District IDF Ouest

PRESIDENT DU CONSEIL DES GOUVERNEURS
2026/2027

Thierry-Yves BABIN
District Ouest



Christophe Combo